



„Landsgemeinde“

Evolution future de la politique agricole

Politique agricole 2011

28 juin 2005



Programme

à partir
du no

1. Accueil
2. Changements concernant la promotion de la qualité et des ventes 2
3. Changements dans les paiements directs 16
4. Programmes pour l'utilisation durable des ressources 37
5. Mesures destinées à réduire les coûts et à renforcer la concurrence 48
6. Divers



Contenu

1. Les différents instruments de la Confédération pour structurer et soutenir les « filières agro-alimentaires »
2. Changements dans le cadre de PA 2011



Les instruments de la Confédération pour structurer et soutenir les « filières agro-alimentaires »

1. Interprofessions et organisations de producteurs
2. Signes de qualité (AOC-IGP, BIO)
3. Promotion des ventes
4. Assurance qualité



Interprofessions et organisations de producteurs

- Extension des mesures d'entraide (art. 8 et 9 LAgr)
- Prix indicatifs (art. 8a LAgr)
- Pas de changement prévu dans le cadre de PA 2011
- La pratique du Conseil fédéral évolue
- Adaptation périodique de l'ordonnance



Signes de qualité (1): AOC-IGP

- Art. 16^{bis} (nouveau): Défense des appellations d'origine et des indications géographiques sur le plan international
- Probablement nouvelle ordonnance au 1^{er} janvier 2008



Signes de qualité (2): agriculture biologique

- Léger assouplissement de l'exigence de globalité: séparation possible entre les cultures pérennes et le reste de l'exploitation
- Pas d'assouplissement au sein d'un même assolement (y compris la production animale)
- Adaptation de l'ordonnance au 1^{er} janvier 2007



Signes de qualité (3): nouvelles désignations

- Possibilités de différenciation supplémentaires dans le droit public
- Ordonnance sur la volaille au 1.1.2006 (équivalence CH-UE)
- Ordonnance sur les produits de montagne et d'alpage au 1.8.2006
- Ordonnance sur les produits fermiers au 1.8.2006

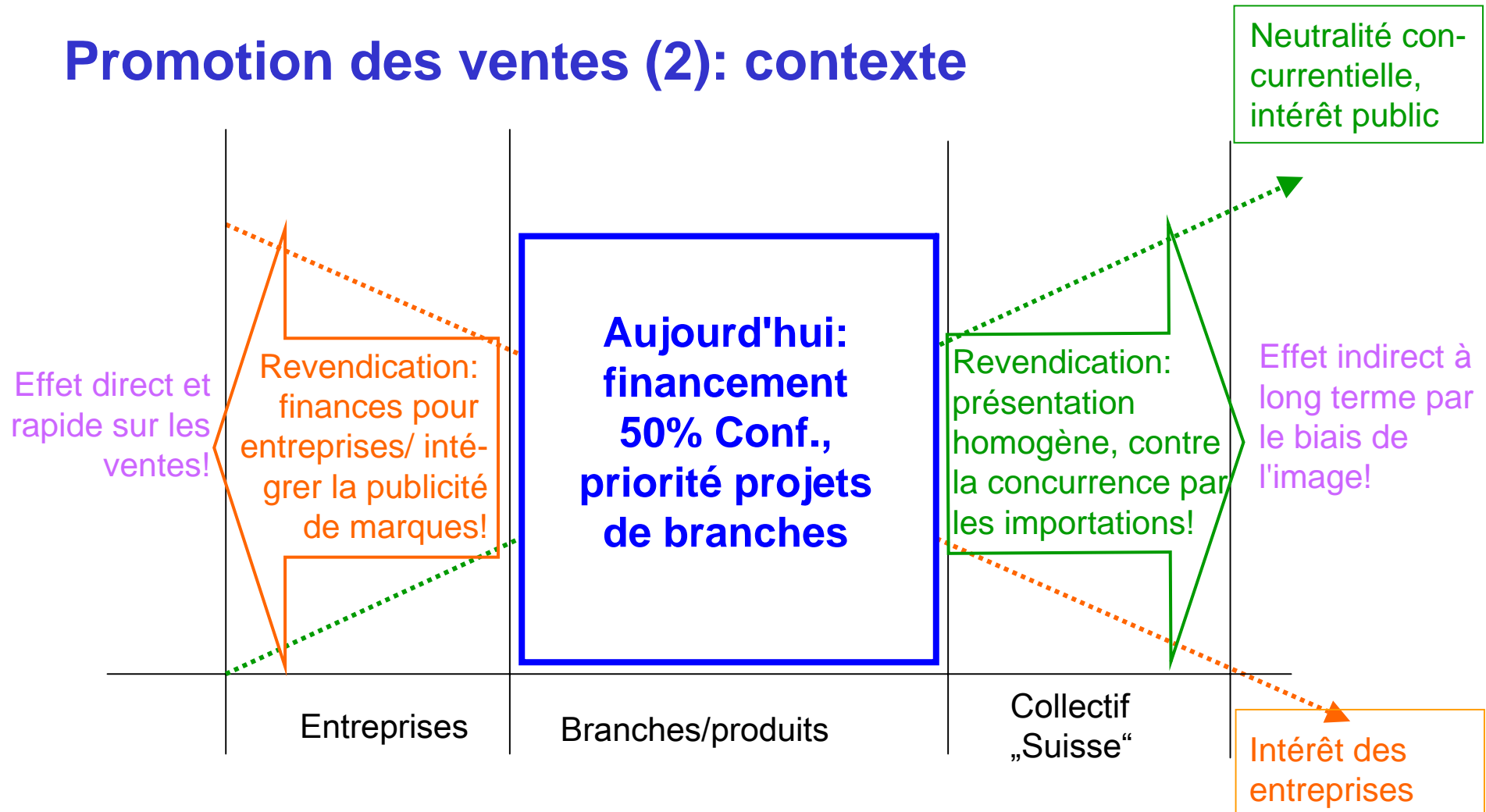


Promotion des ventes (1): concept

- Principe: mesures coordonnées favorisées
- Barème différencié de soutien, au max. 50% des coûts pouvant être pris en compte (système incitatif)
- Etudes préliminaires pour projets régionaux
- Contributions des cantons pas considérées comme fonds propres des porteurs de projets
- Modification de l'art. 12 LAgr
- Adaptation de l'ordonnance sur l'aide à la promotion des ventes au 1.8.2006

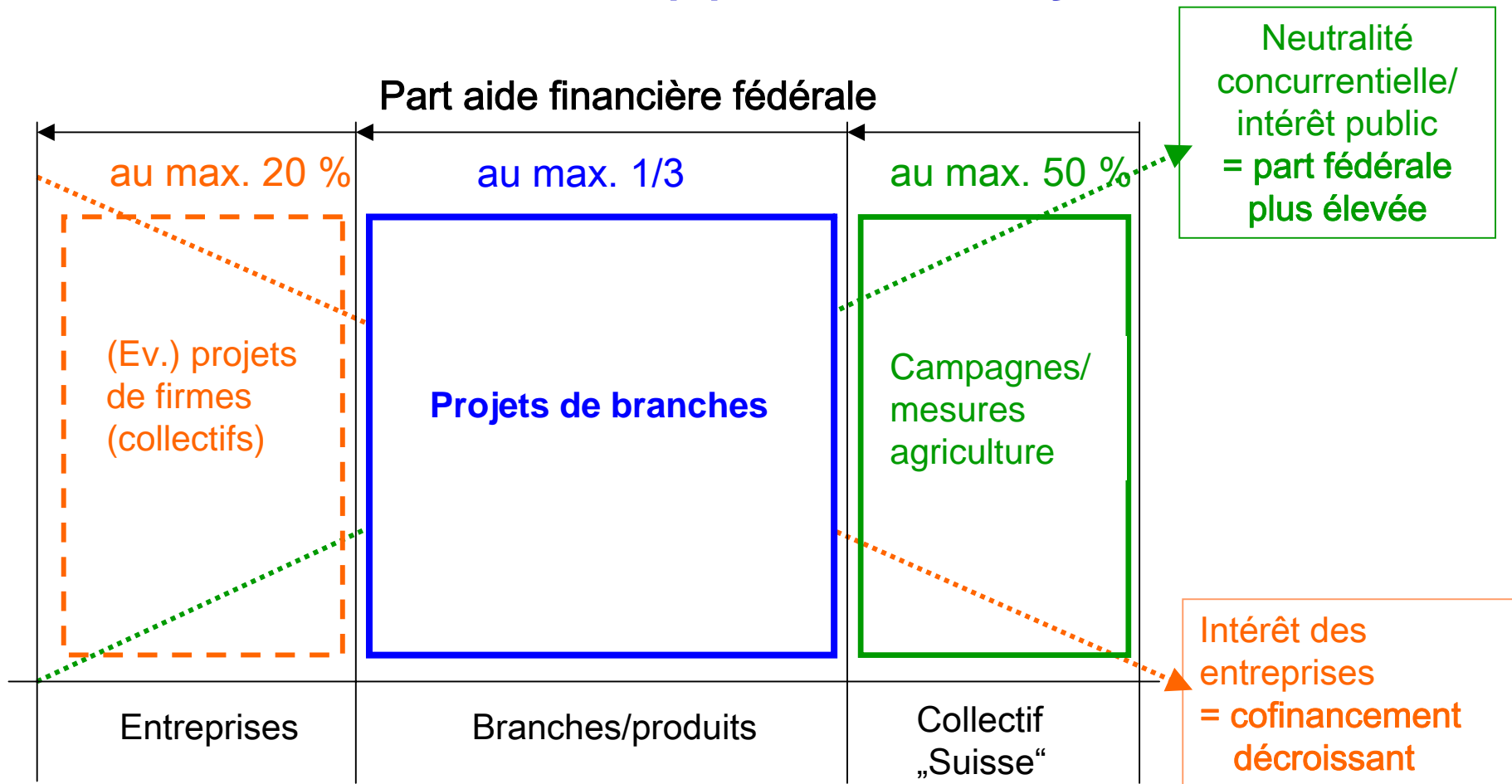


Promotion des ventes (2): contexte





Promotion des ventes (3): nouveau système incitatif





Promotion des ventes (4): promotion différenciée

Mesures collectives coordonnées

Indication de provenance commune
Relations publiques
Ecoles et matériel didactique / information
Contrôles des résultats
Prospection des marchés
Foires
Internet
Exportations

Part de la Conf. max 50 %

Projets de branches pour produits spéc.

Lait et beurre	Fromage	Viande	Fruits et légumes	Vin	Oeufs	Grandes cultures (pommes de t., céréales et oléagineux)	...
----------------	---------	--------	-------------------	-----	-------	---	-----

1 proj. par groupe de produits
part de la Conf. max. 1/3
Proj. partiels régionaux avec part fédérale de 20 %

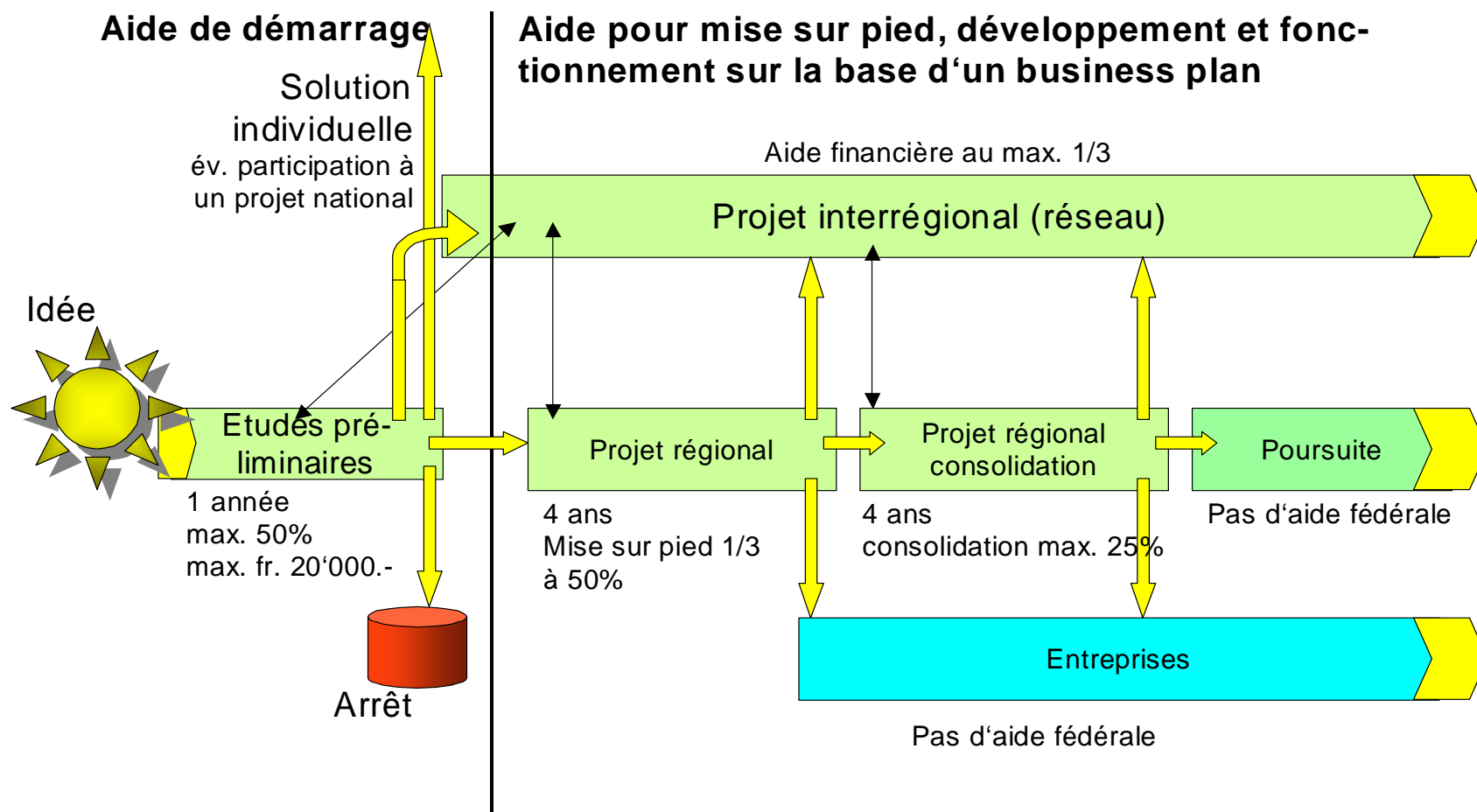
Projets réalisés par plusieurs branches

Bio
PI
AOC
Autres sujets (santé, alimentation, etc.)

Part de la Conf. max. 1/3
Proj. partiels régionaux avec part fédérale max. de 20 %



Promotion des ventes (5): promotion des spécialités et produits régionaux





Assurance qualité

- Art. 11 LAgr (PA 2007)
- Ordonnance non édictée par le Conseil fédéral (2004)
- Conditions jugées difficiles à remplir
- Encore d'actualité pour les branches?
- Idées pour une év. adaptation des critères de mise en œuvre attendues de la consultation



Conclusion

- Changement de contexte pour l'agriculture
- Plus de concurrence, moins de moyens financiers
- Responsabilisation des acteurs
- Soutien subsidiaire de la Confédération par plusieurs instruments:
interprofessions, signes de qualité, promotion des ventes, assurance qualité
- Création de valeur ajoutée !



Programme

1. Accueil
2. Changements concernant la promotion de la qualité et des ventes
3. Changements dans les paiements directs
4. Programmes pour l'utilisation durable des ressources
5. Mesures destinées à réduire les coûts et à renforcer la concurrence
6. Divers



Contenu

- Dispositions générales
- Paiements directs généraux
- Paiements directs écologiques



Dispositions générales (aperçu)

- Simplifications dans les PER
 - bilan de fumure simplifié pour exploitations extensives
 - prescriptions simplifiées concernant l'assolement
 - prescriptions simplifiées concernant la protection des végétaux
- Procédures simplifiées / allègement administratif
 - autocontrôle et contrôle avec notation
 - coordination des contrôles
 - directive de réduction dans OPD
- Délimitation des exploitations gérées à titre de loisirs
- Simplifications dans la saisie et la gestion des données



Bilan simplifié à l'aide des données SIPA

Limite future pour l'utilisation de substances nutritives:

SUISSE BILAN



**Bilan simplifié à l'aide
des données SIPA**

limitation quantitative

kg subst. nutr. par ha surf. fertilisable

Calcul par l'agriculteur



Calcul via SIPA

Propositions	Limitation quantitative en kg de subst. nutritives
>87,5 kg P ₂ O ₅ /ha ou échelonnement CDCA	Bilan simplifié exploitations: cession d'engrais de ferme ou plan de fumure
< 87.5 kg P ₂ O ₅ /ha ou échelonnement CDCA	Bilan simplifié pas de mesure nécessaire



Bilan simplifié à l'aide des données SIPA

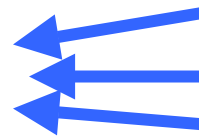
Conséquence:

» **PAS DE SUISSE BILAN**  **baisse des coûts par expl.**
pas de prélèvement d'échantillons en moyenne de 150 fr.
pas de cession d'engrais de ferme

» env. 7`500 expl.: cession d'engrais de ferme ou plan de fumure

Autres conséquences:

» **simplification des contrôles**



nombre d'animaux effectif
SAU fertilisable
importations de subst. nutr.



Prescriptions simplifiées concernant l'assolement

La restriction des parts de cultures n'empêche **PAS** les assolements inappropriés.

Propositions:

- » suppression de la restriction
- » fixation de pauses de culture minimales

Conséquences:

- » allègement pour agriculteurs et organismes de contrôle
- » coïncidence avec les labels



Plus de calcul des parts de cultures





Prescriptions simplifiées concernant la prot. des végétaux

- » **Maintien** du principe de protection intégrée
- » **Abandon** des restrictions concernant les **herbicides en prélevée et les insecticides** (après réévaluation écotoxicologiques)

- » **Protection des eaux accrue par bandes vertes le long de:**
 - rivières et lacs au moins **6 m**
 - routes et chemins au moins **3 m** au lieu de 0.5 m avec canalisation

- » **Exigences concernant les bandes vertes:**
 - épandage d'engrais et de PPS interdit
 - pas de date obligatoire de fauche;si les exigences PER sont remplies, elles sont considérées comme surfaces de compensation écologique



Autocontrôle et contrôles externes avec notation

La notation des exploitations détermine la fréquence des contrôles externes

notation optimale



Contrôle au moins tous les 5 ans

notation non optimale



Fréquence plus élevée

Elaboration des **critères de notation** dans essai pilote.

Ex: insuffisances constatées, complexité de l'exploitation, label

Coordination des contrôles

Contrôles de: PER, SICL, vétérinaires officiels et labels

Questions:

- fréquences différentes?
- coordination Conf. ou cantons?
- ...

→ GT OFAG / OVF / cantons sera institué



Directive de réduction dans OPD

Actuellement:

- » Mise en oeuvre parfois divergente de la directive
→ **inégalité de traitement** des agriculteurs
- » Réglementation actuelle en principe **contraignante uniquement pour les autorités administratives**, mais pas pour les instances judiciaires

PA 2011:

- » prescriptions contraignantes par voie d'ordonnance



Délimitation des expl. gérées à titre de loisirs

- Région des collines et de montagne: 0.25 UMOS
 - Région de plaine: 0.4 UMOS
- En région des collines et de montagne, les entreprises exploitées à titre accessoire ou de loisirs ont une fonction plus importante qu'en plaine (entretien du paysage, occupation décentralisée du territoire)



Effets d'un relèvement des limites UMOS

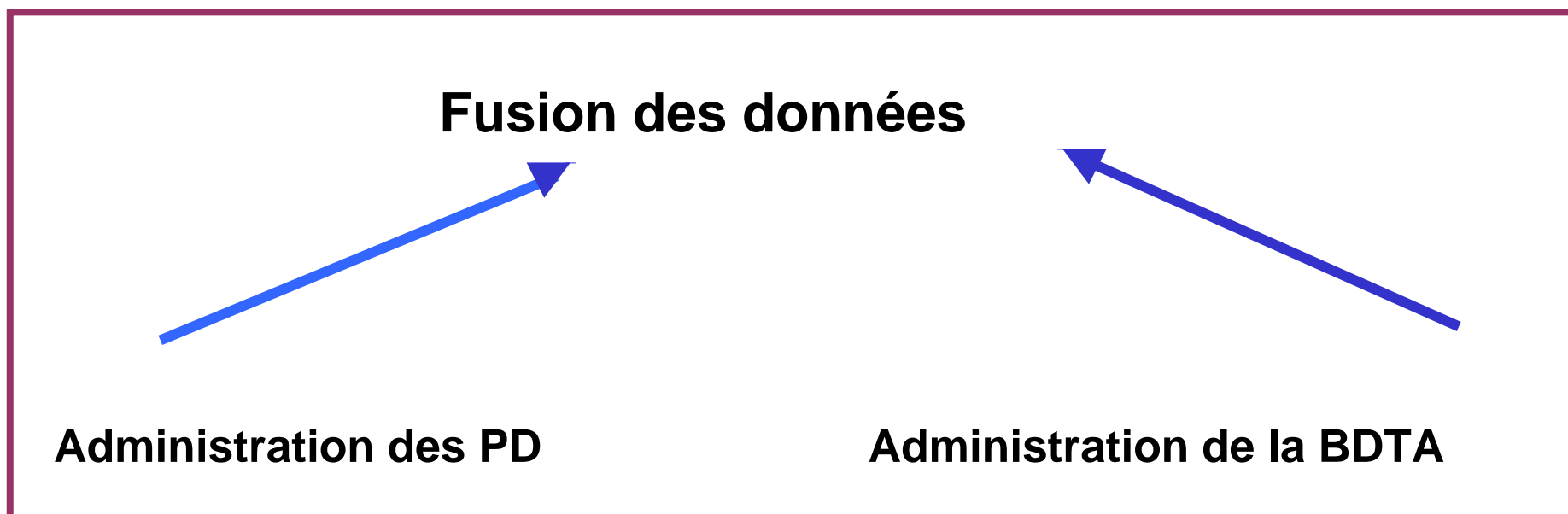
	>0,25 UMOS	>0,40 UMOS	Différence
Plaine (proposition):			
nombre d'expl.	23 959	22 383	-1 576
ha SAU	470 710	458 958	-11 752
Collines et montagne (pas de changement):			
nombre d'expl.	32 641	30 275	-2 366
ha SAU	544 900	534 382	-10 517

Base SIPA 2004

Mais: pas d'économies dans les PD, les surfaces étant toujours exploitées



Simplification de la saisie et gestion des données



Conséquences:

» réduction de la charge administrative

aux échelons



exploitation



canton



organismes de contrôle privés



Maintien des contributions à la surface et pour animaux

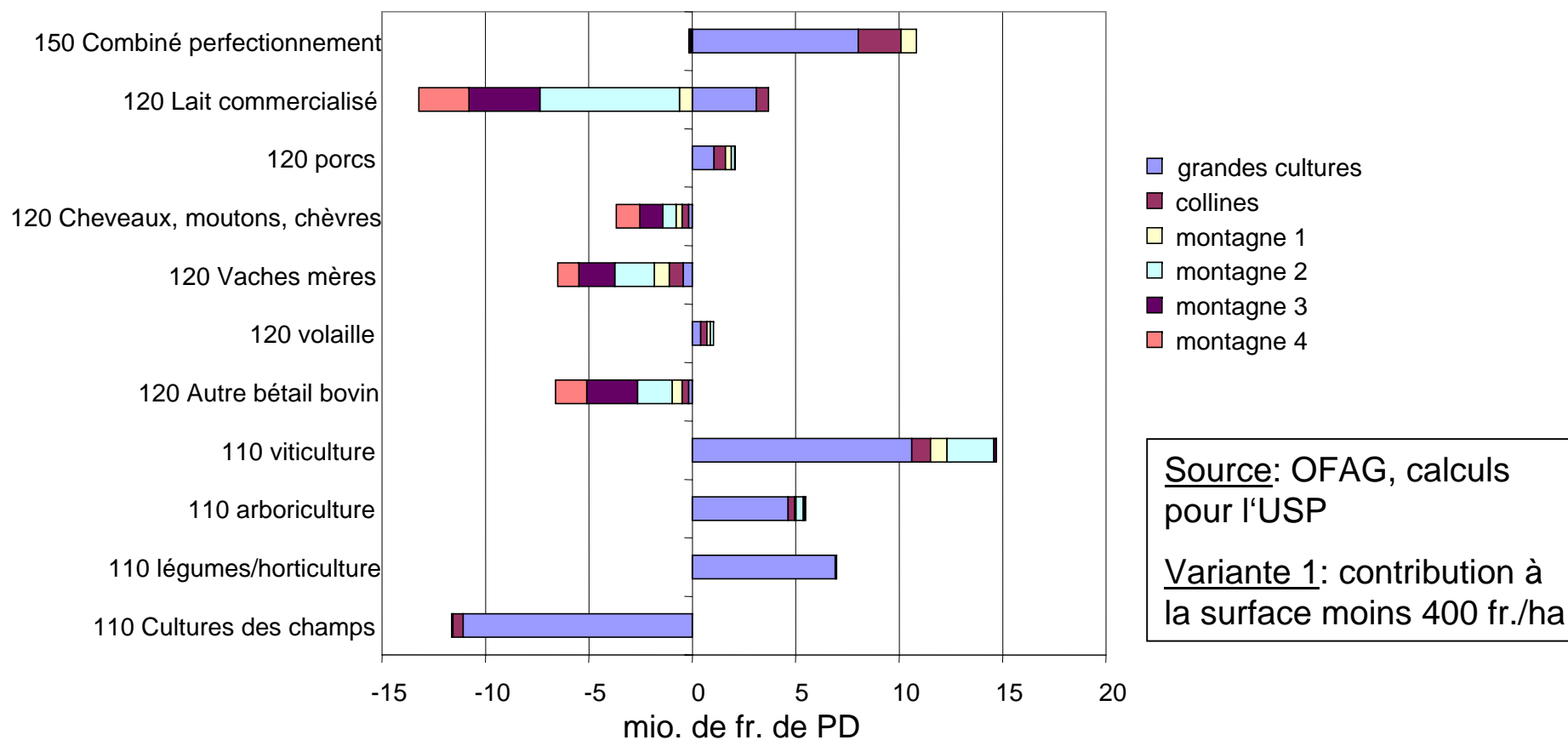
Octroi	Surface	Animaux
Champ d'appl.		
Toutes les zones	contribution à la surface	contribution UGBFG
Collines et montagne	contribution pour terrains en pente	contribution GACD

→ Pas de contributions UMOS !

- pas de meilleure légitimation
- redistribution indésirable
(montagne-plaine, types d'exploitations, surfaces à rendement marginal)



Conséquences de contributions UMOS



→ redistribution indésirable entre types d'exploitations et zones

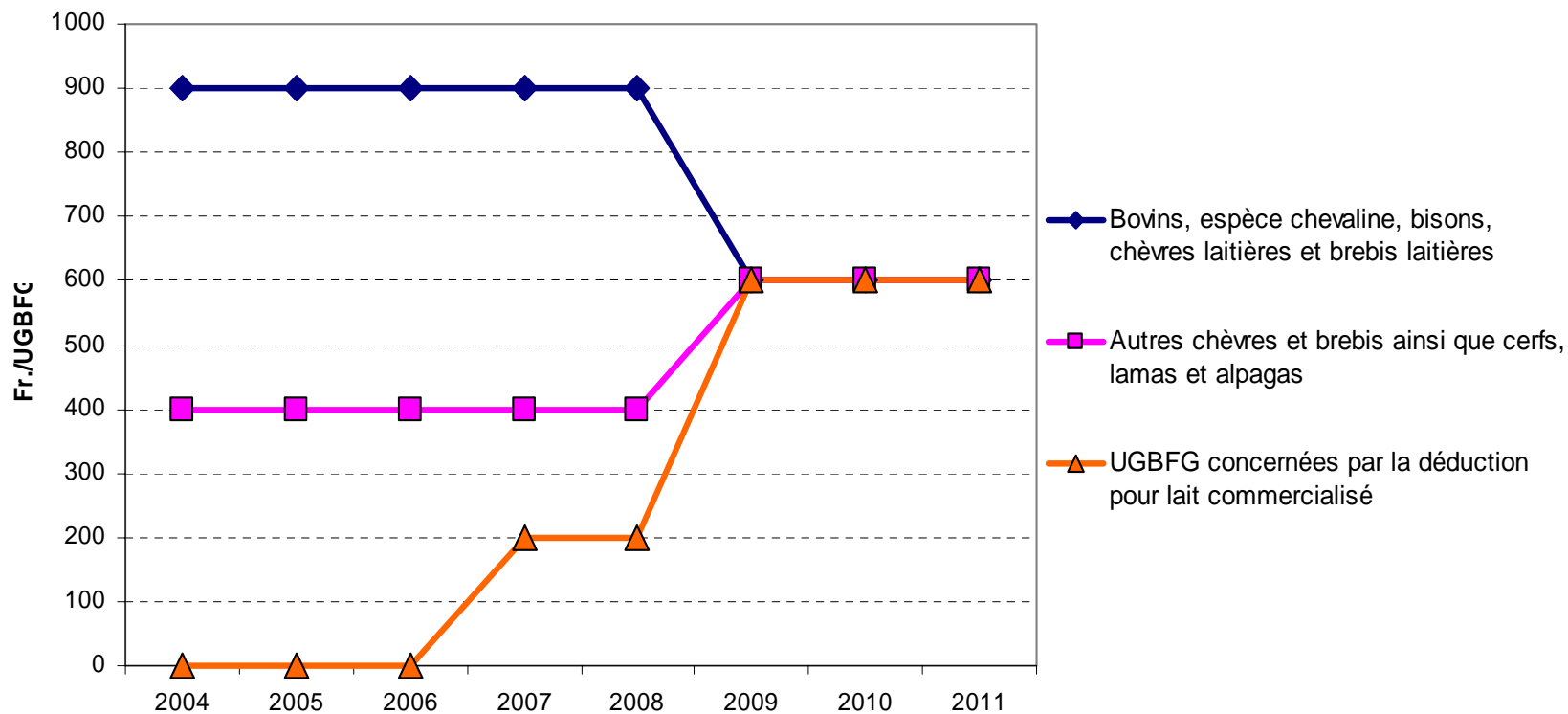


Appréciation des contributions UMOS

- **Effet politique / signal politique**
- **Intervention sur le marché / régulation du marché**
- **Recherche de consensus dans la branche**
- **Effet sur l'écologie (intensification)**
- **Effet de redistribution**
 - montagne/plaine
 - extensif/intensif
 - cultures spéciales (fruits, légumes, etc.)
 - garde de porcs
- **Complexité**
- **Evolution structurelle**
- **Alternative pour atteindre l'objectif**



Contribution UGBFG unique



→ soutien paritaire lait/viande

→ lien entre production laitière et herbages



Réduction de la contr. générale à la surface

- moins 100 fr./ha dès 2008
→ raison: budget

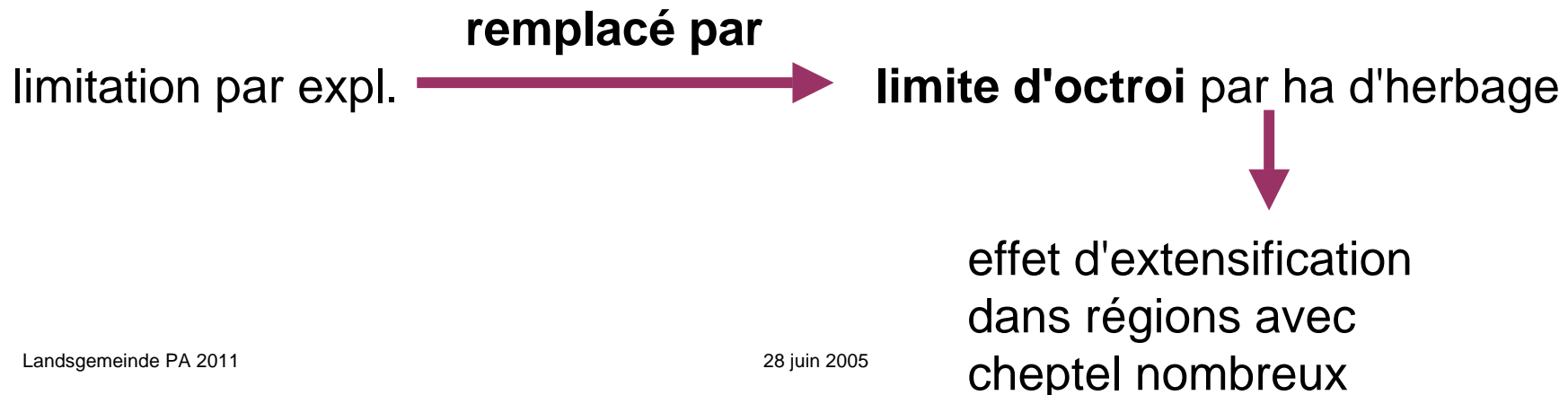
Aug. de la contr. compl. pour terres ouvertes

- plus 200 fr./ha dès 2009
→ compensation partielle de la réduction des prix-seuils et du soutien du marché
→ (soutien du marché: contr. à la surface pour plants de pommes de terre, oléagineux, légumineuses à graines et betteraves sucrières)



Majoration de la contribution GACD

- **Compensation des réductions du soutien du marché**
 - **augmentation d'env. 70 mio. de fr. jusqu'à 2009**
 - **promotion directe et ciblée de la région de montagne**
- **Lien avec la base fourragère de l'exploitation**





Contr. GACD: nouv. taux et lien avec herbages

Zone	Taux actuels	Nouveaux taux	Limitation des contributions nouv. UGBFG / ha herbage
Zone des collines	260.-	320.-	1.6
Zone de mont. 1	440.-	450.-	1.4
Zone de mont. 2	690.-	740.-	1.1
Zone de mont. 3	930.-	1`080.-	0.9
Zone de mont. 4	1`190.-	1`300.-	0.8



Paiements directs écologiques

- Surfaces de compensation écologique
 - moins de types de surfaces
 - redistribution des moyens financiers
 - plus efficace
- Majoration des contributions d'estivage d'env. 10%
 - compensation de la réduction du soutien du marché
- Adaptation contr. SST pour l'engraissement de volaille
 - charges remplies (perchoirs)
- Suppression des contr. SRPA pour cerfs et bisons
 - sorties quotidiennes requises par la protection des animaux
- Réduction de la contr. pour culture extensive
 - adaptation à la baisse des recettes des producteurs



Plus d'efficacité dans la compensation écologique

Suppression des éléments peu répandus

- bandes culturales extensives
- haies sans bande herbeuse
- chemins
- arbres isolés

Suppression des contributions

- prairies peu intensives → sont uniquement imputables

Augmentation ou introduction de contr. pour éléments précieux:

- haies avec bande herbeuse
- bordures

Nouveaux types en rapport avec la qualité biologique

(pâturages extensifs, surfaces viticoles à haute diversité biologique)

Majoration de la contr. de mise en réseau pour arbres fruitiers

haute-tige (transfert de fonds du soutien du marché)



Programme

1. Accueil
2. Changements concernant la promotion de la qualité et des ventes
3. Changements dans les paiements directs
4. Programmes pour l'utilisation durable des ressources
5. Mesures destinées à réduire les coûts et à renforcer la concurrence
6. Divers



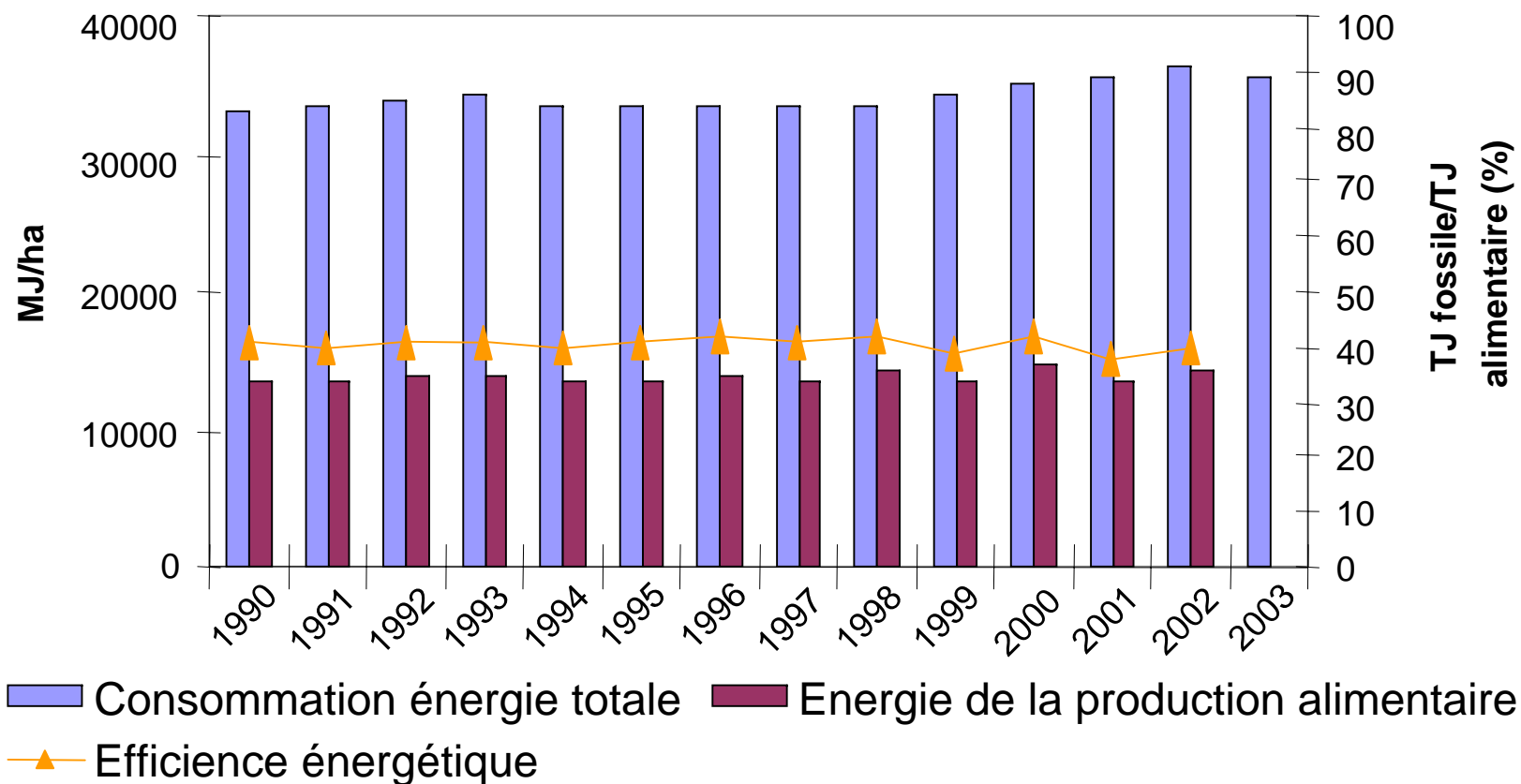
Contenu

- Mesures à prendre
- Options stratégiques en matière d'écologie
- Objectifs du programme
- Caractéristiques du programme
- Contributions et finances
- Exemples: projet régional / projet réalisé par une branche
- Avantages et inconvénients



Mesures efficacité énergétique

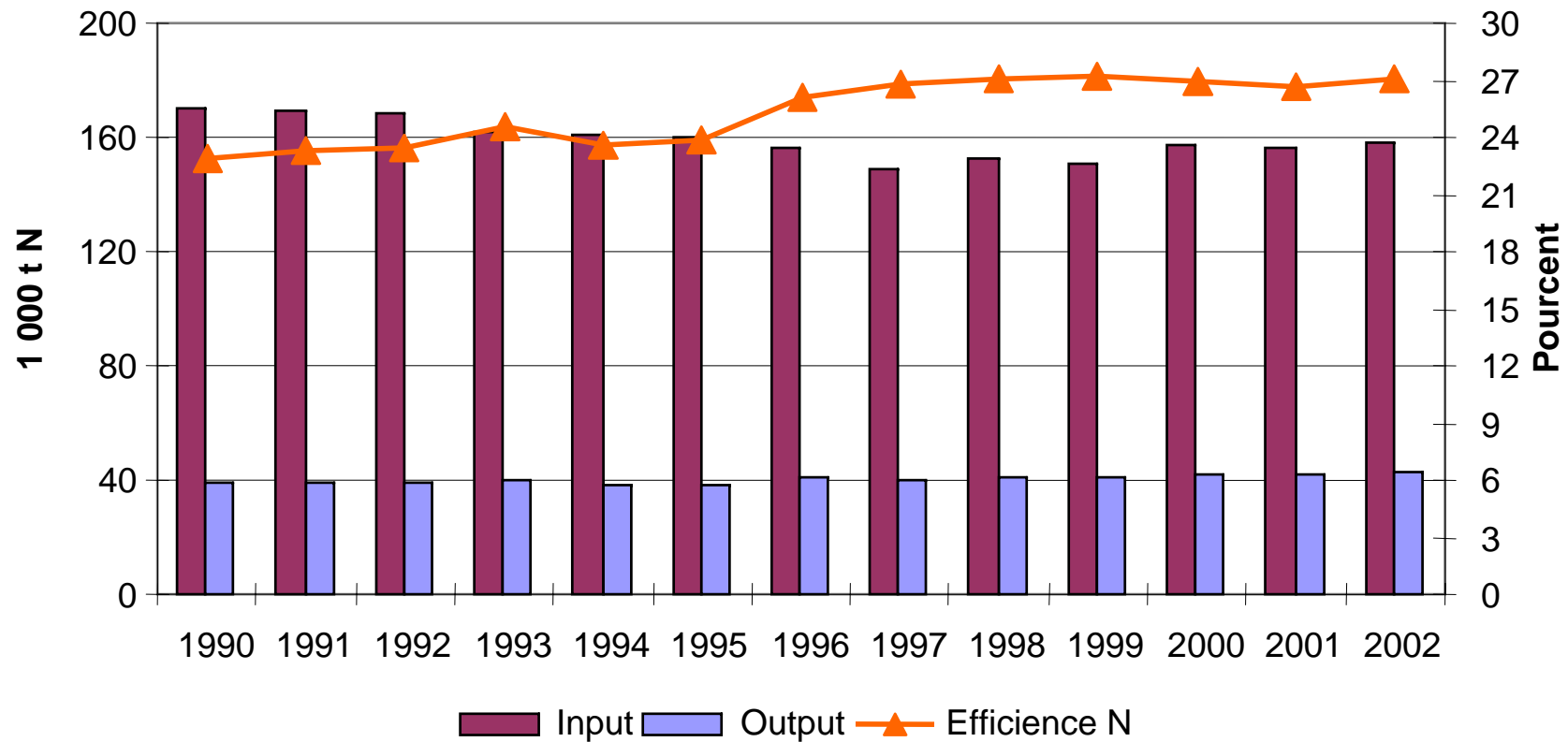
Evolution de la consommation énergétique, de l'énergie de la production alimentaire et de l'efficacité énergétique



Source: SRVA



Evolution de l'input et de l'output d'azote et de l'efficience



Source: Agroscope FAL Reckenholz



Options stratégiques écologie

Objectif	Options stratégiques		
Diminuer progressivement les incidences négatives sur l'environnement	Extensification	Incitations renforcées à l'écologie	Contributions écol. plus élevées
		Incitations à la production plus faibles	Prix plus bas
	Accroissement de l'efficacité: ressources naturelles et matières auxiliaires	Charges plus sévères	PER plus strictes
		Responsabilisation par des incitations	Bottom-up, conventions-programmes
		Incitations par le biais du marché	IPP
Garder les incidences négatives constantes	Écologie: Aucun besoin d'action		Pas de mesures compl.



Objectifs techniques

- Amélioration de l'efficacité dans l'utilisation de ressources naturelles et de matières auxiliaires
- Préservation et utilisation durable du sol et de la biodiversité

Objectifs de procédure

- Aide de démarrage pour les procédures
- Soutien de projets bottom-up
- Progrès dans un domaine au moins et synergies avec d'autres domaines

Conditions secondaires

- Simplification des PER, amélioration de la compétitivité



Caractéristiques des programmes

Utilisation durable de ressources naturelles

- Conclusion de conventions-programmes axés sur les objectifs avec les promoteurs
- Participation de cantons et de tiers au financement
- Dépôt des projets avec analyse de la situation, fixation des objectifs et planification de la réalisation
- Contrats entre les promoteurs et les exploitations
- Contrôle des résultats
- Projets limités à six ans



Contributions de la Confédération

- Réalisation technique: au max. 80 % des coûts imputables
- Dépend de
 - l'effet écologique et agronomique
 - et de l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation de substances et d'énergie.

Finances

Budget pour OQE, 62a, programme Utilisation durable de ressources naturelles:

2004: 24 millions de francs

2009: 75 millions de francs



Promoteurs: communes et agriculteurs

Objectifs de la convention-programme

- réduire les émissions d'ammoniac
- empêcher l'érosion
- accroître l'efficacité énergétique dans la production laitière
- etc.

Mesures

- utilisation des engrais de ferme à des fins énergétiques et amélioration du mode d'épandage
- protection locale contre l'érosion
- adaptation de la garde du bétail laitier
- etc.



Exemple: projet d'une branche

Promoteurs: producteurs et transformateurs de pommes de terre

Objectifs de la convention-programme

- réduire la quantité de produits phytosanitaires, d'azote et d'énergie par tonne de pommes de terre de table et de transformation

Exemples de mesures

- plants de meilleure qualité (gale poudreuse, *Rhizoctonia solani*)
- aménagement des stations météorologiques en vue du pronostic de maladies et de parasites et utilisation systématique des données
- adaptation de l'assolement
- amélioration de la technique de pulvérisation de produits phytosanitaires



Avantages et inconvénients

Avantages

- Répond aux revendications
 - d'améliorer les prestations écologiques: axé sur les objectifs
 - de prendre des mesures cohérentes: simplification des PER et synergies
- Solution adaptée aux besoins de la région / du type d'exploitation
- Identité: sensibilisation, extension de la marge d'action, responsabilisation des agriculteurs

Inconvénient

- Travail d'organisation à fournir par la région ou la branche avant la présentation d'un projet à la Confédération



Programme

1. Accueil
2. Changements concernant la promotion de la qualité et des ventes
3. Changements dans les paiements directs
4. Programmes pour l'utilisation durable des ressources
5. Mesures destinées à réduire les coûts et à renforcer la concurrence
6. Divers



Contenu

- Moyens de production (engrais, produits phytosanitaires, semences, médicaments vétérinaires)
- Machines et bâtiments
- Aliments pour animaux
- Secteurs situés en aval



Etude SHL

- Evolution des prix en Suisse 1993-2004
 - prix indexés sur la base de „Réflex“ du SRVA
- Comparaison des prix CH – UE (FR et DE)
 - prix de revient payés par l'agriculture à l'entrepôt, TVA non comprise
 - rabais pour versement anticipé et quantités
 - nombre de produits: engrais 21, produits phytosanitaires 87, semences¹ 10, médicaments vétérinaires 16
- Publication dans la revue „Agrarforschung“

¹ espèces multipliées seulement à l'étranger

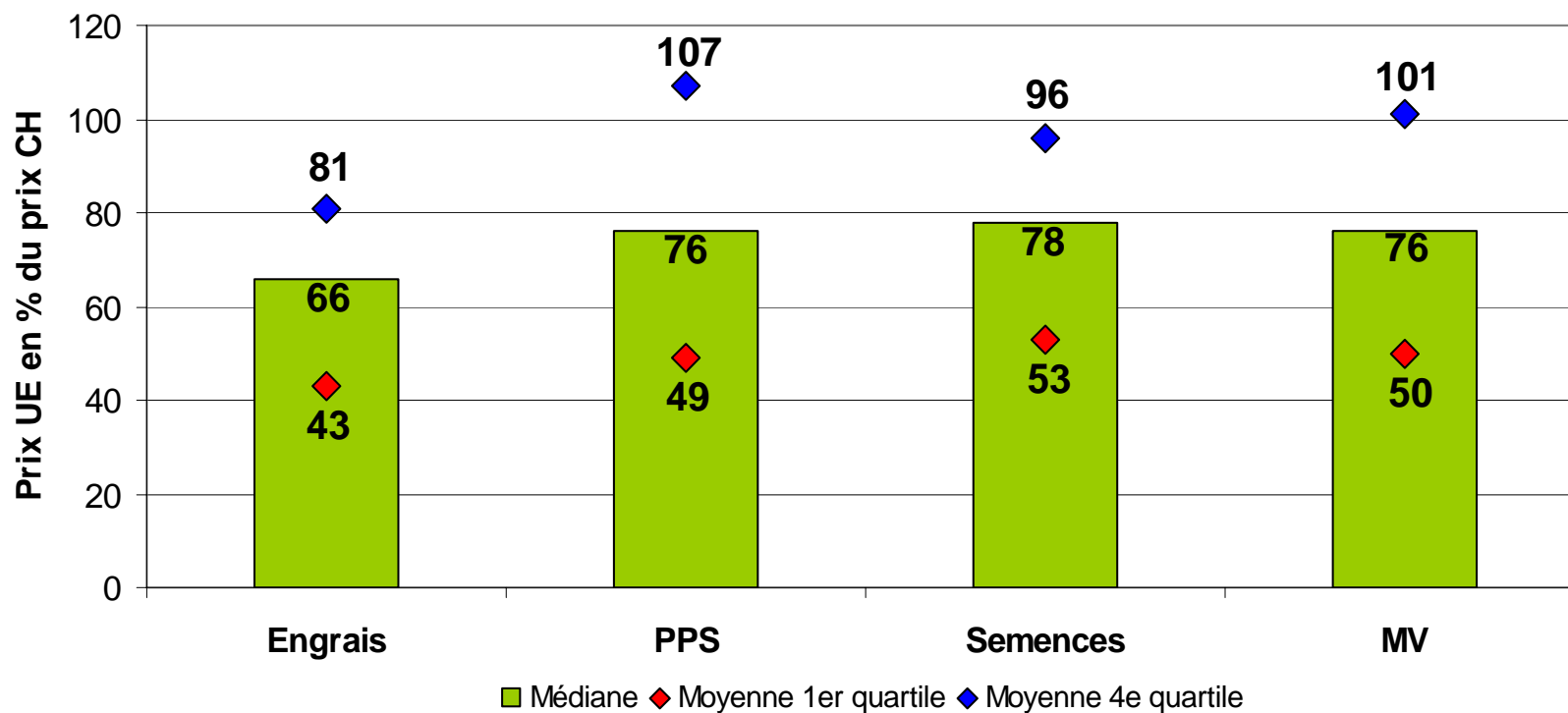


Evolution des prix

- Engrais
 - Pas de baisse des prix lors de la suppression des réserves obligatoires de P et K
- Produits phytosanitaires
 - Effondrement des prix probable à l'échéance de la protection de brevets et en raison de produits génériques



Différence de prix CH-UE





Prix des engrais

- Différence de prix en CH jusqu'à 67%
- CH presque toujours en sacs, DE et FR surtout en vrac ou en gros emballages
- Structures du commerce
 - importations directes (1 échelon)
 - Importateur -> grossiste -> revendeur -> entrepreneur -> agriculteur (5 échelons)



Prix des produits phytosanitaires

- Effet de la protection des brevets
 - Produits protégés: 29% moins chers dans UE
 - Produits non protégés: 21% moins chers dans UE
- FR tendanciuellement prix plus élevés que DE en raison du marché plus fortement réglé par le droit privé



Mesures 1

- Révision du droit sur les produits chimiques (responsabilisation de la branche, désignation)
- Extension des listes des produits phytosanitaires et engrais pouvant être importés librement
- Réexamen des réserves obligatoires de N
- Extension de la collaboration bilatérale avec l'UE



Mesures 2

- Epuisement régional des brevets de moyens de production
- Droit de la concurrence, surveillance des prix
 - accords de concurrence horizontaux et verticaux, abus (p.ex. affaires en contrepartie)
- Mesures minimales pour assurer la traçabilité en cas de risques pour l'être humain ou l'environnement (p. ex. PGI)



Bilan

- Les entraves techniques dans le commerce avec l'UE sont supprimées en ce qui concerne les produits phytosanitaires
- Mesures complémentaires prévues dans PA 2011
- Formation des prix sur le marché



Machines et bâtiments

	Machines	Bâtiments		
	Allemagne	Autriche	Allemagne	France
Niveau des prix (%) en comparaison avec la Suisse	75	81	69	68
Domaines analysés	<ul style="list-style-type: none">• Homologation de véhicules routiers• Prescriptions d'utilisation	<ul style="list-style-type: none">• Normes• Protection des eaux• Protection des animaux• Protection de l'air• EIE, prescript. environnement.• Architecture• Assurance immobilière• Emoluments		



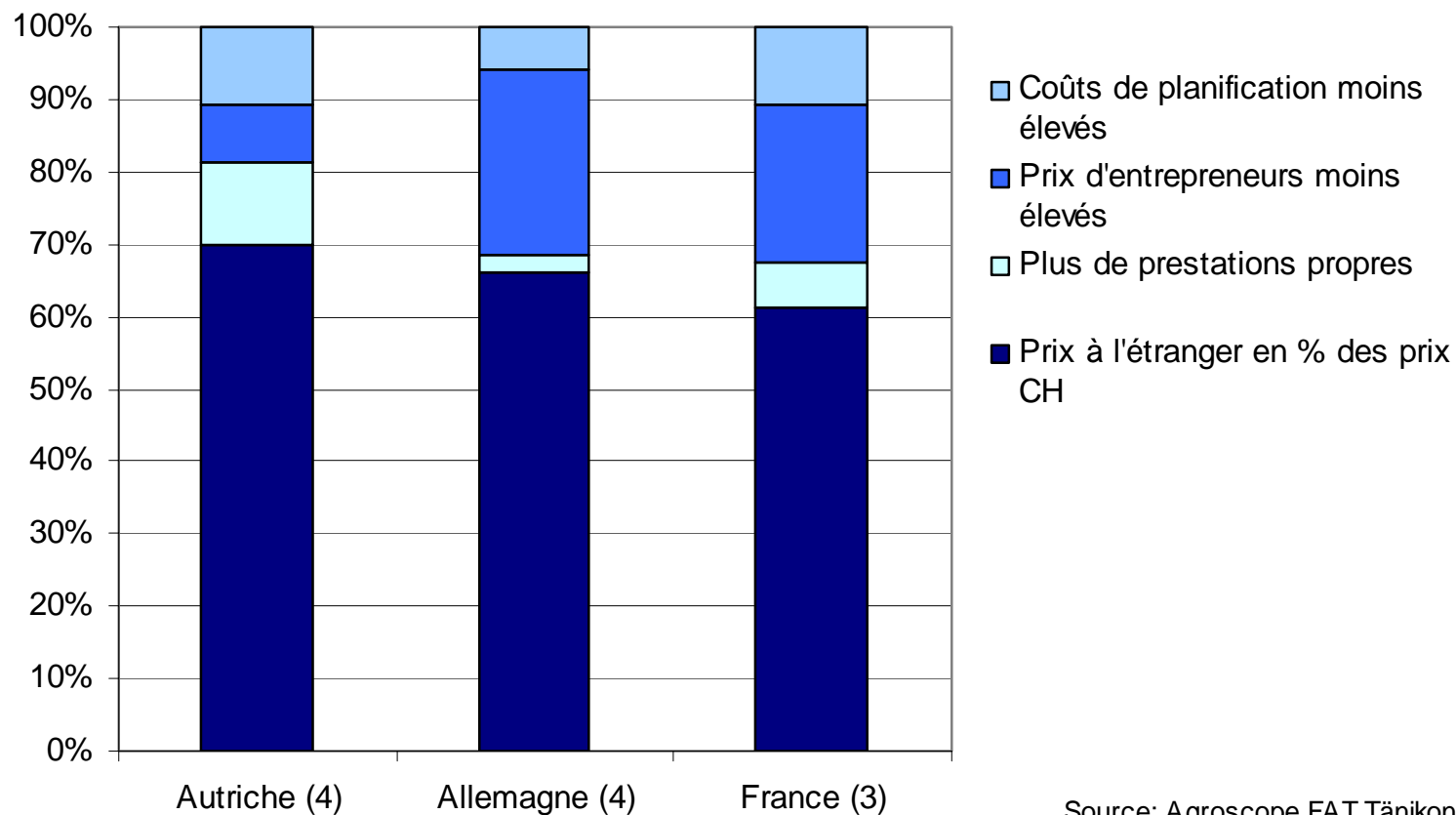
Machines

Valeurs à neuf:	tracteurs	+ 30%
	moissonneuses-batteuses	+ 25%
	machines pour le travail du sol	+ 15%
Import. directes:	env. + 5% aujourd'hui, avant plutôt plus	
	dès 2005 réception par type de l'UE valable aussi en CH	
Pièces détachées:	+ 30%	
Prix d'occasion:	tracteurs	+ 21%
Salaires d'ateliers:	CH: entre 91 et 129 fr./h TVA incluse (valeur indicative) (effectivement ~ 77 fr./h TVA incluse)	
	D fr. 47.-/h TVA incluse	



Comparaison des coûts de construction

Exploitations laitières sélectionnées



Source: Agroscope FAT Tänikon



Machines

Type de prescription	Augm. coûts	Suppression
Homologation de véhicules routiers		
Réception par type	faible	oui
Exigences spéciales (largeur, etc.)	faible	oui, en partie amorcée
Prescriptions pour machines		
RPLP pour tracteurs	faible	non, égalité de traitement avec entreprises de transp.
Tachygraphe pour tracteurs	faible	véhicules jusqu'à 45 km/h
Contrôles périodiques obligatoires pour les véhicules routiers	faible	non, tous les 5 ans (aujourd'hui tous les 3 ans)
Examens réguliers des pulvérisateurs	faible	non, risque accru d'applications inexactes
Permis pour l'utilisation de PPS à titre professionnel	guère	non
Autorisation pour épandage par hélicoptère	guère	non



Bâtiments d'exploitation (1)

Type de prescription	Augm. coûts	Suppression
Normes générales (SIA)	faible	non, pas de prescr. féd., application recommandée
Protection des eaux		
Consolidation béton et armature	faible	proposée, attestation statique requise
Contrôles d'étanchéité	faible	seulement après contrôle de réception
Détection des fuites	faible	à l'extérieur des zones de protection
Capacité de stockage des engrais de ferme	guère	révision des instructions
Contrôles périodiques des réservoirs de carburant	faible	proposée
Protection de l'air		
Couverture des fosses à purin	moyenne	seulement nouv. fosses
Prescriptions sur les distances	forte	fortes modif. proposées lors de la consultation



Bâtiments d'exploitation (2)

Type de prescription	Augm. coûts	Suppression
Protection des animaux		
Dimensions des systèmes de stabulation	guère	non
Autorisation pour équipements d'étable	guère	non, sécurité des investissem.
Box d'infirmierie et de vêlage séparés	faible	non, utiles
Nbre de box de repos = nbre d'animaux	faible	non, év. pertes de rendement
Prot. intempéries pour animaux en plein air	faible	non
Conditions SST et SRPA	faible	non, octroi de contributions
Assurance immobilière		
Secteurs coupe-feu	faible	appl. souple par cantons
Architecture		
Formes et matériaux	moyenne	non, utiles dans beau paysage; exagérés dans certains cas



Bâtiments d'exploitation (3)

Type de prescription	Augm. coûts	Suppression
Divers		
Emolument pour permis de construire	faible	compétence communale
Prévention des accidents	faible	non, utile
EIE	moyenne	supprimer l'annexe 80.4 OEIE
Emoluments EIE	moyenne	adapter l'art. 48 LPE
EIE obligatoire pour installations de biogaz	moyenne	exempter



Récapitulation

Possibilité d'intervention de la Confédération	Effet de réduction des coûts			
	guère	faible	moyen	fort
oui	<ul style="list-style-type: none"> -Permis PPS -Epandage par hélicoptère -Capacité de stockage des engrais de ferme (B) -Systèmes de stabulation (V) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réception par type (A) - Exigences spéciales pour véhicules (A) - RPLP pour tracteurs (A) - Contrôles périod. (A) - Contrôle pulvérisateurs - Tachygraphe (A) - Contrôles d'étanchéité (B) - Détection de fuites (B) - SST/SRPA 	<ul style="list-style-type: none"> - EIE inst. biogaz (B) - EIE émoluments (B) - EIE obl. (B) - Couverture fosses à purin (B) - Architecture, cas isolés (B) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prescr. sur les distances d'inst. de garde d'animaux (B)
non		<ul style="list-style-type: none"> - Normes - Secteurs coupe-feu - Emoluments - Prévention des accidents 		<ul style="list-style-type: none"> - Structures salariales - Effets sur le marché

(A): OFROU; (B): OFEFP; (V): OVF



Analyse du marché des aliments pour animaux

Quantités:

- aliments concentrés disponibles 2002: 1'760 mio. de t
- env. 270 mio. de t consommées dans les exploitations
→ achat d'aliments composés 1'490 mio. de t

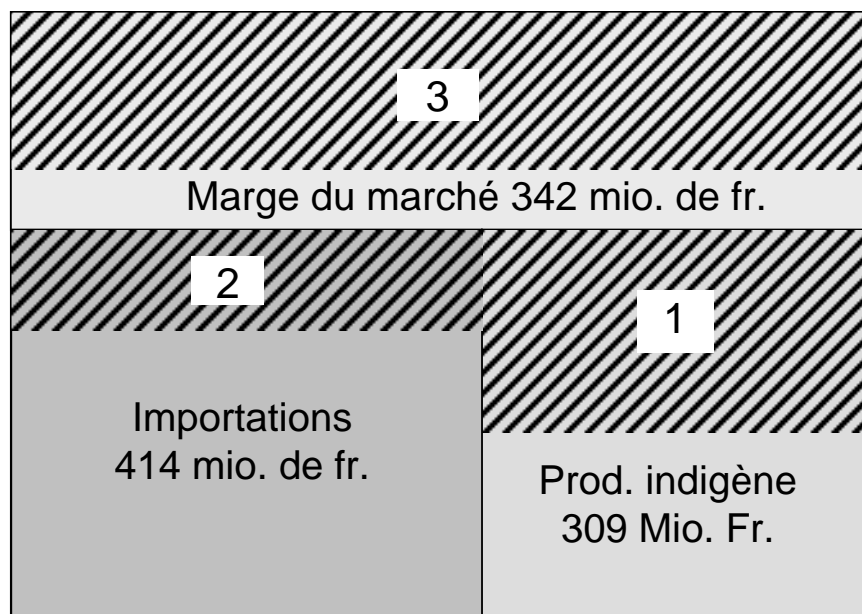
Prix:

- CH: prix de vente fenaco y c. rabais (16 t en vrac, 200 t quantité annuelle)
- EU: prix courants D et FR sans rabais (Eurostat, ZMP)
- pondération quantitative selon le type d'aliment
→ différence CH-UE env. 52%



Dépenses de l'agriculture pour fourrages concentrés

1'065 mio. de fr.



/// diff. par rapport à l'UE en mio. de fr.

diff. totale	52% de 1'065	⇒	549
1 Prod. indigène	55% de 309	⇒	- 170
2 Droits de douane			- 112
3 Marge du marché CH plus élevée			= 267



Potentiel de baisse des coûts

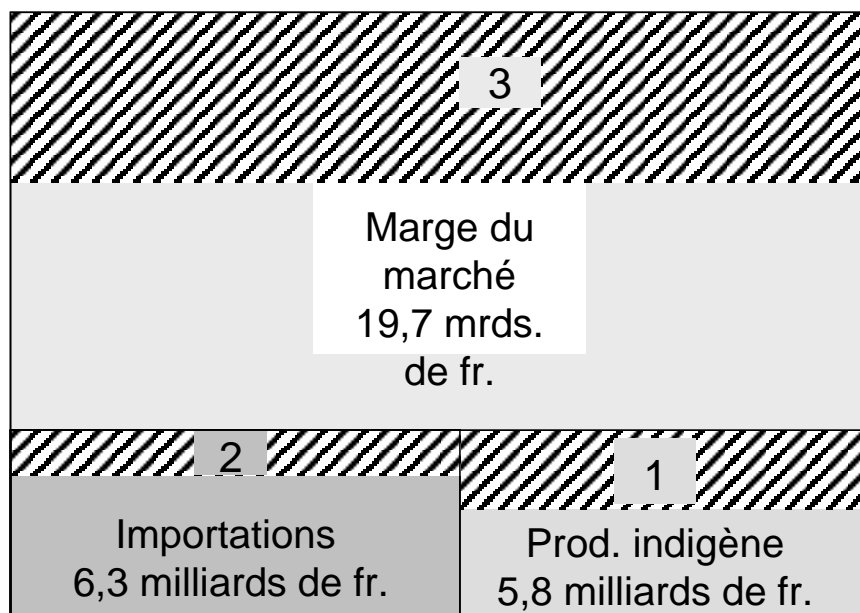
Consommation intermédiaire et amortissements

	Valeur CEA 2002/04 Mio. Fr.	Estimation diff. de prix %	Potentiel de baisse des coûts mio. de fr
Consommation intermédiaire			
semences et plants	257	22	57
énergie et lubrifiants	388	0	0
engrais et produits d'amendement du sol	155	34	53
produits phytosanitaires	131	24	31
vétérinaire et médicaments vétérinaires	162	24	39
aliments pour animaux	1 549	54	836
entretien et réparation de machines	431	30	129
entretien et réparation de bâtiments	177	20	35
autres biens et services	995	10	100
consommation intermédiaire interne à l'agriculture	677	0	0
Amortissements			
		0	
machines et autres biens d'équipement	1 040	20	208
bâtiments	774	20	155
Consommation intermédiaire et amort. Total	6 736	25	1 643
Facteurs			
		0	
salaires des employés	1 133	25	283
fermages	201	50	101
intérêts	355	-35	-124
Total coûts réels	8 425	23	1 903



Dépenses alimentaire en Suisse (2002)

31,8 milliards de fr.



/// diff. par rapport à l'UE en milliards de fr.

diff. totale	38% de 31,8 ⇒	12,1
1 agriculture	46% de 5,8 ⇒	- 2,7
2 droits de douane		- 0,7
3 marge du marché CH plus élevée		= 8,7



Conclusions

1. Ilot de cherté de denrées alimentaires 12,1 milliards de fr.
2. Agriculture et échelons en amont 22%
3. Réduction des droits de douane menace surtout l'agriculture
4. Baisse des coûts nécessaire
5. Prescriptions CH-UE le plus souvent égales
6. Différences de prix résultant de la structure des marchés
7. Politique de la concurrence
8. Comparaison des prix lors des achats